

AR Prefecture

017-200041614-20260728-2026_07_02-DE
Reçu le 04/08/2026Aunis-
Sud

Imagine la futilité

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSéance du mardi 28 juillet 2026
DELIBERATION n°2026_07_02ASSOCIATION PLAINE D'AUNIS PLAINE DE JEUNES - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT
En exercice	Présents	Votants	
51	37	48	
Quorum : 26			

Présents / Membres titulaires :
 RAULT Christophe, DESILLE Raymond, GABET Steve, VANNELLE Alexandra (reçu pouvoir de MARCHAND Pierre-François), PAIN Baptiste, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé, GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France (a reçu pouvoir de DRAPEAU Myriam), AUBOYER Jean-Jack (reçu pouvoir de DESCAMPS Anne-Sophie), DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane (a reçu pouvoir de BRULE Aude), VILLAIN Florence, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, MOUNIER Sabine (reçu pouvoir de BLIN Bruno), MADEUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline, TERRIEN Philippe, TRAIN Francis (a reçu pouvoir de Camille NICE), MARLIERE Jocelyne, CADOT Matthieu, MARCHAND Sébastien (a reçu pouvoir de DUFAITRE Stéphanie), BODET Philippe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, YVON Emilie (a reçu pouvoir de GODEAU Thomas), PETOT Rozenn (a reçu pouvoir de GAROT Jérôme), BARIT Annabelle (a reçu pouvoir de COTTENNEC Philippe), GRIS Pascale, BRUNIER Christian (a reçu pouvoir de Elodie ROSPARS), LEGROS Catherine, DIOT-BESNIER Brigitte

Présent/ Membre suppléant :

Absents :
 PEINTRE Angélique, ROUFFET Laurent, MOREAU Richard

Secrétaire de Séance : Steve GABET	Auteur de l'acte : Christophe RAULT Président
Convocation envoyée le : 22 juillet 2026	Télétransmission en préfecture le : 4/08/26
Affichage de la convocation le : 22 juillet 2026	n°: 017-200041614-20260728-2026_07_02-DE
	Date de publication sur le site Internet : 6/08/26

AR Prefecture

017-200041614-20260728-2026_07_02-DE
Reçu le 04/08/2026

ASSOCIATION PLAINE D'AUNIS PLAINE DE JEUNES - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, et L. 5211-1,

Vu les délibérations n°2026-04-01 et 2026-04-02 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant installation du Conseil et élection du Président,

Vu la délibération n°2026-04-04 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant élection des Vice-Présidents,

Vu l'arrêté du Président n°2026-A-09 portant délégation de fonctions à Madame **Angélique PEINTRE**, Vice-Présidente en charge du développement des dynamiques sociales,

Vu les statuts adoptés par le conseil d'administration de l'association Plaine d'Aunis Plaine de Jeunes (PAPJ) et l'article portant sur les membres de droit,

Considérant qu'il convient de désigner deux membres appelés à siéger au Conseil d'Administration de l'Association Plaine d'Aunis Plaine de Jeunes,

Considérant la ou les candidatures déposées lors du bureau communautaire du 9 juin 2026 et/ou lors de la commission « enfance jeunesse famille » du 29 juin 2026,

Considérant, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, la possibilité pour le conseil communautaire de décider de ne pas procéder aux désignations à bulletin secret, à l'unanimité de ses membres,

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Monsieur Christophe RAULT, Président indique que cette structure a pour objet d'organiser, d'encadrer et de gérer des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse par l'animation et/ou la coordination de temps éducatifs auprès des enfants et des jeunes de plusieurs communes (ex : Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Temps d'Activités Péri-éducatives, Animation dans les collèges, Animation de la vie locale, ...).

L'association a pour objectifs de :

- Favoriser des accueils de qualité en direction des enfants et des jeunes en garantissant un service de proximité,
- Créer un contexte favorable pour développer la personnalité, la confiance en soi, la valorisation des potentialités des enfants et des jeunes par l'écoute, l'accompagnement et la réalisation de projets individuels et collectifs, afin de concourir à l'apprentissage de la citoyenneté,
- Concevoir des lieux et des temps qui permettent de répondre aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs familles,
- Assurer la participation des enfants, des jeunes et de leurs familles à la vie locale.

Monsieur le Président invite à la désignation des deux élus pour représenter la Communauté de Communes Aunis Sud au sein de l'association.

AR Prefecture

017-200041614-20260728-2026_07_02-DE
Reçu le 04/08/2026

Il informe avoir recueilli la candidature de **Madame Angélique PEINTRE**, pour le poste de titulaire et enregistré celle de **Madame Lucie BORDRON**, membre de la commission « enfance jeunesse famille » et avoir eu connaissance de celle de **Monsieur Thomas BONNIN**, élu de la commune de Vouhé, pour le poste de suppléant.

Il demande si de nouvelles candidatures sont à enregistrer.
Aucun autre candidat ne se manifeste.

Monsieur le Président indique que trois candidatures ont donc été enregistrées : une pour le poste de titulaire et deux pour les postes de suppléants. En conséquence, il propose de procéder aux désignations poste par poste, en commençant par le représentant titulaire, puis par les représentants suppléants.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, **décide à l'unanimité** de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

La procédure de vote est engagée selon une procédure de vote à main levée :

- o Aucune abstention n'est à noter
- o Nombre total de votes recueillis à chaque tour : 48
- o Majorité absolue fixée à 25.

Résultats du vote à main levée, pour l'élection des représentants au conseil d'administration de l'association Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes (PAPJ) :

- o **Poste de titulaire :** **Madame Angélique PEINTRE** – 48 voix
- o **Poste de suppléant :** **Madame Lucie BORDRON** – 31 voix
Monsieur Thomas BONNIN – 17 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Elit comme représentants de la Communauté de Communes Aunis Sud appelés à siéger au Conseil d'Administration de l'Association Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes :
Madame Angélique PEINTRE, en qualité de **déléguée titulaire**,
Madame Lucie BORDRON, en qualité de **déléguée suppléante**,
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
A Surgères,
Le 30 juillet 2026

Le Président

Christophe RAULT



Le secrétaire de séance

Steve GABET

AR Prefecture

017-200041614-20260728-2026_07_02-DE
Reçu le 04/08/2026

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.